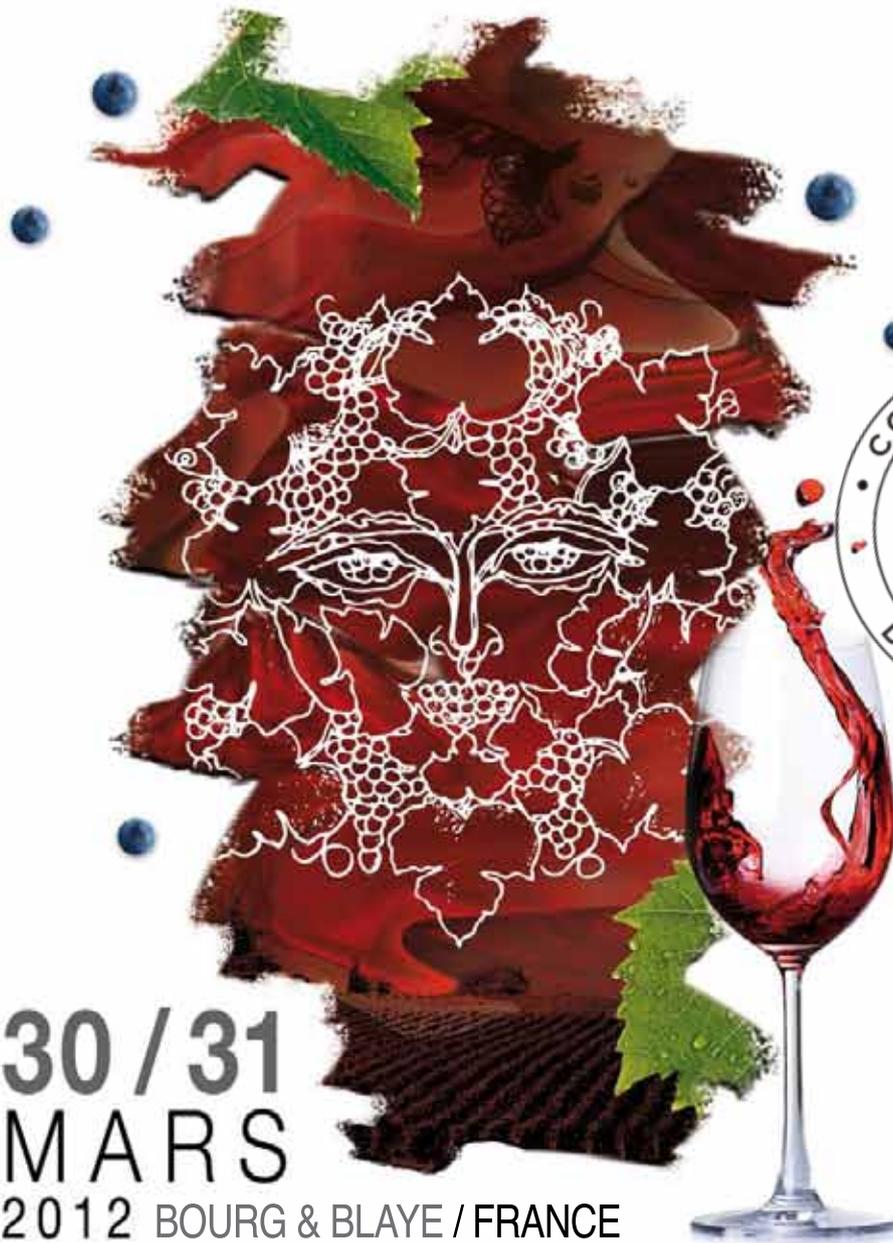


Dossier de Presse

www.challengeduvin.com



30 / 31
MARS

2012 BOURG & BLAYE / FRANCE



Challenge

International du vin

Révélateurs de talents !



Depuis 1976, sélection et promotion des meilleurs vins du monde



Un concours international	3
Spécificités du concours	4
Edition 2012	6
Calendrier du concours	7
Prix Spéciaux 2012	8
Nouveautés 2012	9
Un concours citoyen	11
Chiffres clés 2012	12
Transport des échantillons	17
Promotion du concours	18
Historique du concours	22
Les organisateurs	24
Nos partenaires	27
Le saviez-vous ?	28
Annexe : règlement du concours	29
Contact	30



32 pays en lice en 2012

Pays représentés :

Afrique

Afrique du Sud
Tunisie

Amérique du sud

Argentine
Brésil
Chili
Mexique

Amérique du nord

Canada
Etats-Unis

Asie

Chine
Japon

Europe de l'ouest

Allemagne
Autriche
France
Royaume-Uni
Suisse



Europe de l'est

Hongrie
Moldavie
République Tchèque
Roumanie

Europe du sud

Espagne
Grèce
Italie
Macédoine
Malte
Portugal

Océanie

Australie
Nouvelle-Zélande

Pays de l'est

Géorgie

Proche et Moyen-Orient

Israël
Liban
Turquie

En 2012, le nombre de vins étrangers connaît une hausse de 1,72 %, mais le nombre de pays représentés diminue légèrement (35 en 2012).

Un concours international



Le Challenge International du Vin est un concours français d'envergure internationale, dont les vins sont jugés par l'ensemble de la filière viti-vinicole, du producteur au consommateur.

Tous les millésimes et tous les vins du monde

Les producteurs du monde entier peuvent présenter leurs vins, vins spéciaux, mistelles et eaux-de-vie d'origine vinicole. Tous les millésimes sont acceptés, sous réserve qu'ils soient déjà mis en bouteille.

Pour plus d'informations, le règlement du Challenge International du Vin est disponible sur www.challengeduvin.com et en annexe.



Des quatuors de dégustateurs qualifiés

Ce quatuor est une spécificité du Challenge : chaque jury est composé de 4 personnes aux profils différents mais complémentaires, reprenant la chaîne d'élaboration du vin jusqu'à sa consommation.

Ces quatuors de dégustateurs sont sélectionnés en fonction de leur aptitude œnologique et des vins à déguster :

- **le Producteur**
viticulteur, chef de culture/maître de chai, étudiant œno ,...
- **le Technicien**
œnologue, technicien viti-œno, enseignant viti-œno,...
- **le Distributeur**
courtier, négociant, sommelier, caviste,...
- **l'Acheteur**
consommateur-amateur averti, amateur titulaire d'un Diplôme Universitaire d'Aptitude à la Dégustation, membre d'un club œnologique,...

Des conditions optimales de dégustation

La dégustation se déroule dans des espaces cloisonnés. Trois commissaires par salle veillent au bon déroulement de la dégustation.





Le sérieux et la technicité, certifiés par la norme ISO 9001

En 2009, le CDV (Concours Des Vins) obtient la certification ISO 9001 version 2008 pour son concours Challenge International du Vin.

Cette certification s'inscrit dans une démarche qualitative de longue date. Le Challenge International du Vin a mis en place au cours de ses trente-six années d'existence une rigueur et un professionnalisme aujourd'hui récompensés.

Du traitement des échantillons à la gestion des dégustateurs en passant par l'organisation interne, le CDV a fait du Challenge International du Vin une référence en termes de qualité dans le monde des concours.

Des médailles à l'effigie de Bacchus



Prix Spécial



Médaille d'Or

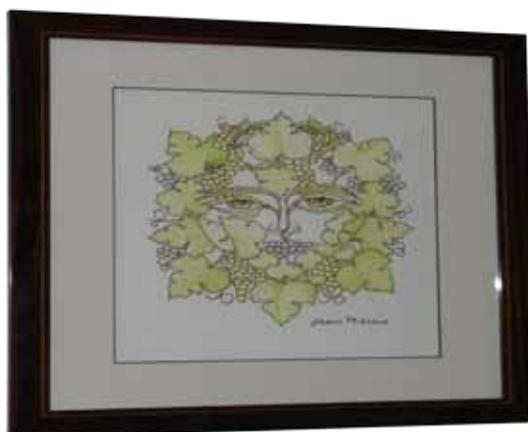


Médaille d'Argent



Médaille de Bronze

Le dessin de Bacchus, oeuvre originale de Jean Marais, a été acheté par Le Challenge International du Vin en 1991.



Dates : vendredi 30 et samedi 31 mars 2012

Lieu : Gymnase de Bourg (Bordeaux - France).

Plus de **4600 vins** provenant de **32 pays** seront dégustés par **772 professionnels et consommateurs-amateurs avertis**.

75 suppléants sont prévus, ce qui représente un total de **847 dégustateurs mobilisés** durant 2 jours. Sur ces 847 jurés, **170** participeront aux 2 matinées de dégustation.

Les vins sont répartis entre 193 jurys en 2 séries et durant deux matinées.



Edition 2012



1er novembre 2011 : ouverture des inscriptions des vins

20 janvier 2012 : clôture des inscriptions des vins

30 janvier 2012 : fin de la réception des échantillons des vins

25 février 2012 : clôture des inscriptions des dégustateurs

30 et 31 mars 2012 : 2 matinées de concours à Bourg (33)
suivies d'un déjeuner lors duquel les
vins primés en 2011 seront dégustés.

6 avril 2012 : annonce du palmarès sur notre site internet
www.challengeduvin.com

Calendrier du concours



Outre les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze, le Challenge International du Vin décerne également **4 Prix Spéciaux** aux lauréats :

- **Toscane**

Chaque année le concours met à l'honneur un type de vins, un pays ou une région viticole et accorde un prix spécial au meilleur concurrent. Cette année, c'est le vignoble toscan qui sera sur le devant de la scène.

- **Bio**

Concours ouvert aux vins issus de l'agriculture biologique.

- **Côtes de Bourg**

- **Blaye Côtes de Bordeaux**

Le Challenge rend un hommage particulier aux vins issus du Blayais et du Bourgeois en décernant deux Prix Spéciaux à ces appellations qui sont à l'origine de la création du concours.

Seuls les vins en lice pour le **Prix spécial Toscane seront redégustés par un jury composé de représentants de consortiums viticoles toscans et de journalistes**, afin de couronner le produit leur ayant apporté le plus de plaisir.

Les autres Prix Spéciaux seront décernés à des vins ayant obtenu **les meilleures notes au concours**.

Prix Spéciaux 2012





Le CDV novateur lance son verre à dégustation.

Il est le fruit d'un an de réflexion et de tests de la Commission Technique du CDV. Jacques Blouin et Hervé Romat, membres de cette commission, avaient pour objectif que ce verre puisse convenir à **la diversité des vins dégustés pendant les concours : tous les types, toutes les provenances.**



est un verre à dégustation soufflé bouche réalisé par les maîtres verriers de Lehmann-Verrerie de la Marne. Il sait mettre en avant les qualités d'un vin sans en cacher les défauts éventuels.

Ses caractéristiques :

- Une base assez large (70 mm) pour accepter un volume de vin suffisant à la mise en bouche d'environ 50 ml.
- Un angle de 120° entre cette base et la paraison.
- Une paraison de type « haute » (100 mm).
- Une ouverture plutôt de type « fermée » (50 mm), mais assez large.
- Un pied plutôt haut (80 mm), avec une base large pour une bonne stabilité.
- Sur un plan esthétique, le calice est de type « ovoïde » présentant un rapport harmonieux proche du nombre d'or, entre la base et la paraison, dégageant une beauté naturelle.
- Sur un plan global et pratique, il est suffisamment grand sans être imposant, suffisamment volumineux sans « consommer » trop de vin, agréable à l'œil et au toucher des lèvres par la finesse du verre soufflé bouche.



est donc **un verre utilisable en toute circonstance, quels que soient les vins.** C'est à la fois **un verre de consommation pour toutes les circonstances privées ou publiques**, mais c'est aussi un **outil professionnel indispensable à toute dégustation.**

Nouveautés 2012



Création d'une médaille frappée par la Monnaie de Paris.

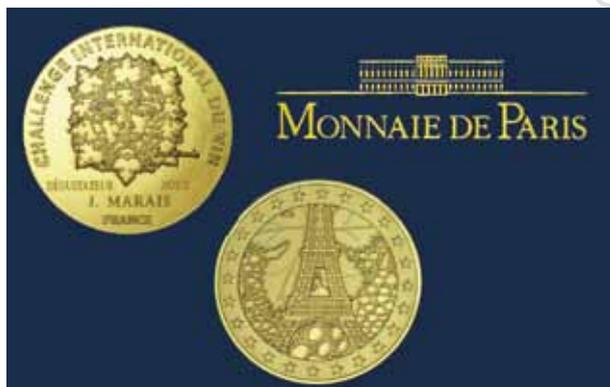
En 2012, le Challenge International du Vin élargit sa gamme d'outils promotionnels du concours. Il lance une médaille en bronze florentin brut de frappe verni réalisée par les ateliers de la Monnaie de Paris.

Elle sera réservée :

- aux lauréats des Prix Spéciaux,
- aux personnalités mises à l'honneur par le Challenge International du Vin.

Elle sera proposée à la vente :

- aux lauréats du concours,
- aux dégustateurs participant au concours.



Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des dégustateurs.

Dans le cadre de sa certification ISO 9001, le Challenge International du Vin organise tous les 2 ans une enquête de satisfaction en alternance auprès des viticulteurs et des dégustateurs.

Cette année, ce sont les dégustateurs qui seront interrogés sur l'organisation du concours : le déroulé, les conditions de dégustation, la fiche de notation...



Des actions éco-responsables

Cette année le CDV a décidé de s'engager dans une démarche éco-responsable pérenne en réduisant les déchets résultant des 3 concours de vins qu'il organise.

Pour le Challenge International du Vin, comme pour Les Citadelles du Vin et le Malbec International Competition, **le verre des bouteilles** utilisées (4638 pour le Challenge) **sera collecté** par le biais d'1 benne disposée aux abords du lieu de dégustation (gymnase de Bourg) **et ensuite recyclé**.
Le vin, quant à lui, sera récupéré et distillé.

Des actions solidaires



Agir Cancer Gironde

Depuis plusieurs années, le CDV récupère les bouchons usagés pendant ses concours et les donne à un «vendangeur de bouchons» de l'association **Agir Cancer Gironde**. Le reste de l'année, les adhérents du CDV contribuent également à cette action solidaire en rapportant leurs bouchons. Un espace de collecte est situé à l'accueil des bureaux du CDV. L'association ouvre aussi ce point de collecte au public local qui serait sensible à cette cause.

L'association Agir Cancer Gironde trie les bouchons et les revend à un liégeur, basé en Aquitaine qui les broie et les recycle en sous-main, balles de baby-foot, tableaux d'affichage et joints d'étanchéité. L'intégralité de cette vente est reversée à l'**Institut Bergonié de Bordeaux** (Unité INSERM 916 -Vinco).

Renseignements : www.agircancergironde.com. Tél. : 05 56 87 00 06

Des actions éducatives

Des partenariats de longue date existent entre le CDV et des écoles, des clubs de dégustation. Des lots de bouteilles sont remis pour la formation des étudiants et des dégustateurs pour une meilleure connaissance des vins du monde.



La hausse des inscriptions se confirme en 2012

Année	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Nombre échantillons	4638	4624	4436	4721	5129	5288	5064	4860	4409	4778	3792	4818

Le Challenge International du Vin a enregistré **4638 vins** à la compétition, soit **une augmentation de 0,3% par rapport à 2011**.

Top 6 des pays participants Nombre d'échantillons

France	2751
Espagne	730
Portugal	292
Italie	232
Hongrie	121
Chili	119

Les **échantillons français** représentent **59,31%** du nombre total de vins inscrits, dont plus de **63%** de vins de Bordeaux.

La part des vins **espagnols** est toujours très importante, non loin des inscriptions records de 2007 (854 échantillons).

Idem pour le **Portugal** qui participe de façon quasi-équivalente à l'année dernière, non loin de sa participation record de 2008.

La participation de **l'Italie** est très satisfaisante (232 échantillons en 2012 et 181 en 2011), renforcée par la création du **Prix Spécial Toscane 2012** (68 échantillons toscans présentés).

La **Hongrie** confirme sa place dans le top 6, en très légère baisse par rapport à l'année dernière.

Le **Chili**, seul pays en dehors de l'Europe, passe à nouveau au-dessus des 100 inscriptions cette année. Et les inscriptions des **vins australiens** sont en légère hausse.



Très bonne surprise, les **vins israéliens** connaissent une forte hausse par rapport à 2011, atteignant quasiment le nombre record de 2007 (45 échantillons).

En 2012, les **vins japonais** baissent quasiment de moitié avec 17 échantillons.

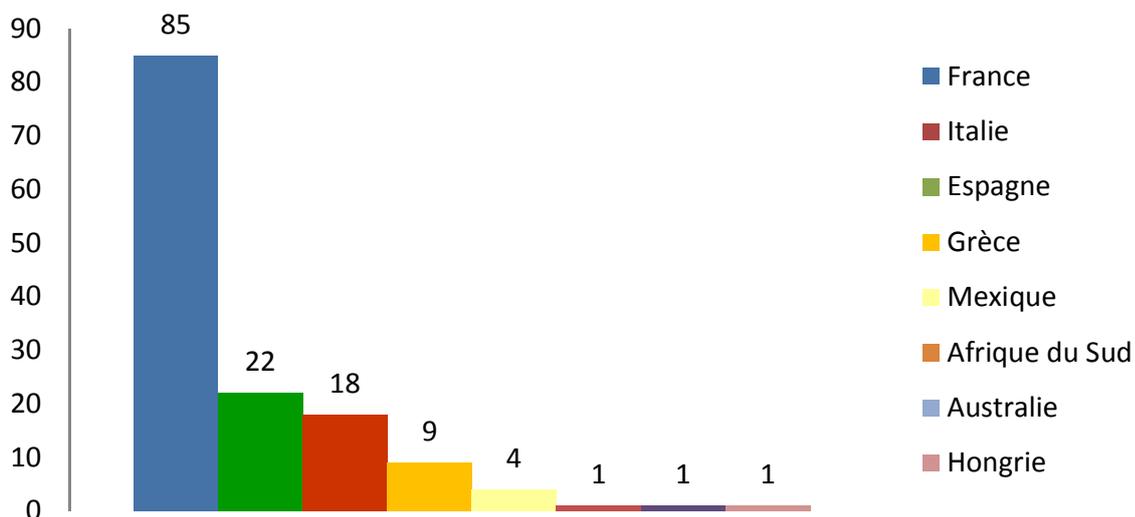
La **Roumanie** présente son plus grand nombre d'inscriptions cette année (21 échantillons et une seule inscription en 2006).

Et pour la première fois, cette année, un **vin égyptien** est inscrit au concours.

Augmentation des inscriptions des vins issus de l'agriculture biologique.

La création du Prix spécial Bio l'année dernière est une véritable réussite. En 2011, 83 vins issus de l'agriculture biologique étaient inscrits et 26 ont été médaillés. En 2012, **141** sont enregistrés dont 60% qui sont produits en France.

Provenance des vins issus de l'agriculture biologique



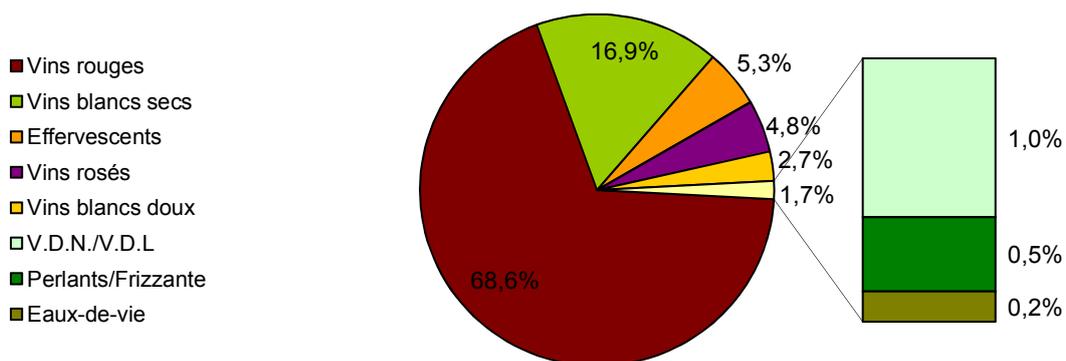
Une prédominance des vins rouges dans la compétition toujours confirmée

Le Challenge International du Vin 2012 a enregistré l'inscription de 3183 échantillons de vins rouges, suivis de 783 vins blancs secs, 247 effervescents et de 223 vins rosés.

On compte ensuite :

- 124 vins blancs doux
- 47 V.D.N./V.D.L.
- 22 perlants/frizzante
- 9 eaux-de-vie

Challenge International du Vin 2012
Echantillons par type



Chiffres clés 2012

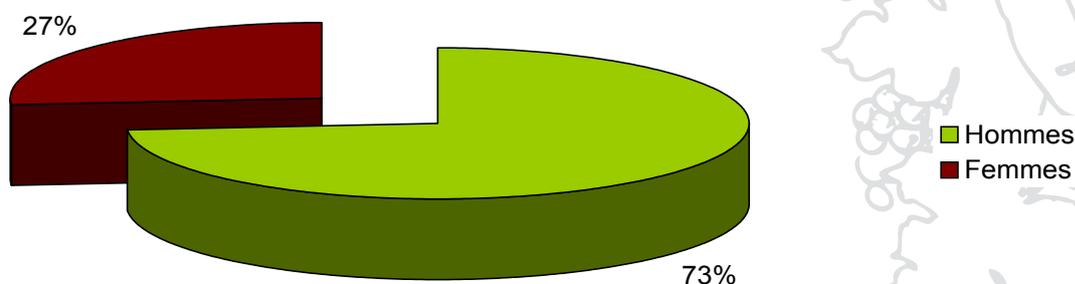


Profil des dégustateurs 2012

677 dégustateurs

Moyenne d'âge : 49 ans

Répartition des dégustateurs par sexe



Répartition des dégustateurs par nationalité



618 Français

Autres pays représentés : Argentine, Belgique, Chine, Corée, Espagne, Italie, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni, Taïwan, Tunisie, Turquie, USA, Venezuela.

170 dégustateurs présents pendant les 2 jours du concours, soit 20,07 % des dégustateurs.

Les vins sont répartis entre 193 jurys en 2 séries et durant deux matinées.

Chiffres clés 2012

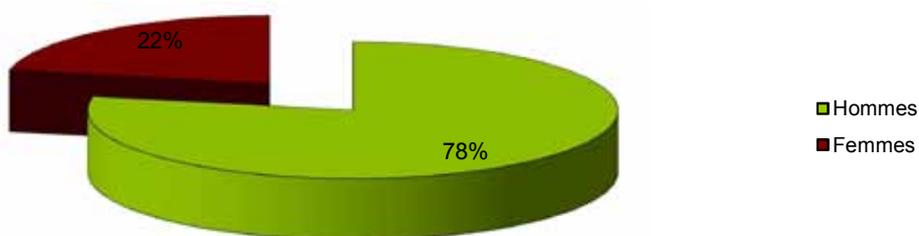


Profil des commissaires 2012

101 commissaires

Moyenne d'âge : 48 ans

Répartition par sexe



Les commissaires sont des bénévoles. Leur rôle est de contribuer et de veiller au bon fonctionnement et au déroulement du concours sous l'encadrement de l'équipe permanente.

Chiffres clés 2012



Des solutions logistiques à disposition des producteurs

Afin de diminuer les coûts de transport et de faciliter les démarches administratives lors de l'envoi des échantillons, le Challenge International du Vin propose aux producteurs participants 3 offres de transport :

- **Transport offert**

Dans le cadre du Prix Spécial Toscane 2012, le Challenge International du Vin offre aux producteurs toscans l'acheminement de leurs échantillons au départ d'une plateforme située près de Florence.

- **Transport pris en charge**

Le Challenge International du Vin propose aux producteurs de gérer leurs échantillons, via plusieurs plateformes de groupage.

Les tarifs sont avantageux et concernent le transport des plateformes aux chais de l'association. Le partenaire choisi est un spécialiste du transport du vin.

Pays concernés :

Chili, Espagne, Italie, Portugal.



Beaucoup de frénésie aux Chais de Portier au début de l'année, des centaines de camions viennent livrer plus de 27800 bouteilles, ensuite prises en charge par l'équipe logistique du concours.

Les élus et l'équipe du CDV se mobilisent pour entretenir la notoriété mondiale du Challenge International du Vin tout au long de l'année en mettant en place diverses actions promotionnelles.

Organisation de remises de prix et de dégustations de vins médaillés en France et à l'étranger

2007



Remise du Prix Spécial «Meilleur Rosé du Monde» à Florence.

Suite à la 31ème édition du Challenge International du Vin, une délégation du CDV est allée remettre, le 13 juin 2007 à Florence, le Prix Spécial «Meilleur Rosé du Monde» à la Cantina Tollo pour son Montepulciano d'Abruzzo Cerasuolo - Hedòs. La cérémonie officielle s'est déroulée dans le magnifique Palazzo Antinori de l'époque Renaissance.



Déjeuner avec Hugh Johnson chez le célèbre caviste londonien Berry Bros. & Rudd.

Cette année-là, Hugh Johnson, écrivain britannique et expert en vins avait gentiment accepté d'être le parrain du 31ème Challenge International du Vin. Bernard Latouche, Président du CDV de l'époque, accompagné de la journaliste Nicole Croft l'avait rencontré au cours d'un dîner organisé dans la cave de Berry Bros. & Rudd à Londres.



2008



Remise du Prix Spécial «Meilleur V.D.N.» à Porto.

Bernard Latouche, Président du CDV et Hervé Romat, Responsable de la Commission Technique cette année-là se sont rendus à Porto pour décerner le Prix Spécial Club de la Presse «Meilleur VDN» à Sandeman pour son 40 years old tawny porto.



Promotion des lauréats du Challenge International du Vin 2008 à Tokyo.

Le CDV a participé à la promotion des vins primés à la 32ème édition du Challenge International du Vin lors d'une foire aux vins organisée au Matsuya Ginza, un grand magasin du centre de Tokyo.

2010



Remise du Prix Spécial « Bourgogne ».

La remise du Prix Spécial « Bourgogne » a eu lieu lors d'une soirée organisée à La Citadelle de Bourg dans le cadre du Chapitre de printemps organisé par la Connétablie de Guyenne.

Promotion du concours

Le Challenge International du Vin, existant depuis plus de 36 ans, a adapté ses outils de marketing et de communication aux nouvelles technologies pour mieux répondre aux attentes de ses clients et prospects.

Mise en ligne d'un site internet dédié exclusivement au concours Challenge International du Vin en 2004

Le site internet www.challengeduvin.com propose une grande variété de rubriques destinées aux producteurs, clients ou prospects, aux lauréats, aux dégustateurs, à la presse...

Les palmarès des concours sont mis à disposition dès l'annonce des résultats. Tout produit primé à la compétition est référencé dans la rubrique «Palmarès» du site internet en continu sur plusieurs années.



Le site a bénéficié d'un **relooking graphique à l'automne 2011** pour l'ouverture des inscriptions du concours 2012.

Création d'une newsletter en français, anglais et espagnol en décembre 2010 envoyée 2 fois par an à plus de 20 000 cibles (clients et prospects, dégustateurs et bénévoles participant au concours).

Promotion du concours



Echange de visibilité avec des sites d'acheteurs professionnels de vins et spiritueux.

Tout au long de l'année, le Challenge International du Vin et ses partenaires, Global Wine & Spirits et WineAlley.com, s'associent pour une promotion réciproque de leurs activités. Les moments phares du concours et le palmarès sont notamment annoncés sur ces deux sites.



Global Wine & Spirits :
67 000 visiteurs par mois



WineAlley.com :
18 000 visiteurs par mois

Campagnes e-mailing en direction des clients, prescripteurs et prospects lors des périodes d'inscription.

Ces campagnes sont planifiées, ciblées et s'étalent sur deux mois.

Insertions publicitaires dans diverses revues spécialisées de référence.

En 2012, le Challenge International du Vin s'est notamment rendu visible dans des journaux et revues viticoles italiennes pour faire la promotion du Prix Spécial Toscane.



Promotion du concours



L'ascension vers un succès mondial

1977 : Création du premier Concours National des Vins en Blayais-Bourgeois par le Comité de Promotion des Hauts de Gironde.

Son but : médailler les meilleurs vins de l'Hexagone en compétition.
Première édition : 400 vins français en lice.



1981 : Lancement du premier Concours International de Vins à la demande de Vinexpo créé la même année.

Organisation tous les 2 ans les années Vinexpo.
Première édition : 350 échantillons alors que le Concours National des Vins en Blayais-Bourgeois culminait à cette époque à 1420 produits.

1988 : Première édition du concours européen des Eaux-de-vie d'origine vinicole.

Suite à la réussite de la manifestation, les eaux-de-vie feront chaque année partie de la grande famille des produits accueillis au Concours des Vins en Blayais-Bourgeois.

1992 : Le concours prend le nom de Challenge International du Vin et change de logo

Ce nouveau nom amorce la fusion des deux concours (national et international) pour créer une compétition d'ampleur mondiale ouverte à tous les vins et eaux-de-vie d'origine vinicole du monde.

Le Comité de Promotion des Hauts de Gironde revêt en 1992 une nouvelle identité et un nouveau logo, Bacchus dessiné par le célèbre Jean Marais.

Cette année-là, 3200 échantillons ont été dégustés.



1992 : La naissance du CIVART.

Le Challenge International du Vin décide de renforcer la valorisation des vins du monde en créant un événement complémentaire au concours : le CIVART (Challenge International du Vin et des Arts). Le CIVART consiste à déguster une seconde fois les vins médaillés d'or au Challenge International du Vin en créant une manifestation prestigieuse parrainée par des personnalités des arts et du vin.



A l'issue de cette manifestation, les meilleurs produits reçoivent une distinction particulière : Le Grand Prix d'Honneur.

2000 : La séparation avec le CIVART.

Le CIVART devient Les Citadelles du Vin, une prestigieuse compétition agréée par l'OIV (Organisation Internationale de la Vigne et du Vin). Avec cette séparation, le Challenge International du Vin peut se concentrer sur son nouvel objectif en terme de promotion : faire connaître les vins médaillés aux acheteurs du monde entier.

2004 : Un nouveau nom pour l'association : le C.D.V.

Avec 2 compétitions distinctes à organiser chaque année (le Challenge International du Vin et les Citadelles du Vin), l'association, qui jusqu'à présent portait le nom d'un des concours (Challenge International du Vin), se devait de changer d'identité dans un souci de clarté. La structure organisatrice se nomme désormais le C.D.V (Concours des Vins).

2009 : Création du Malbec International Competition.

Le Malbec s'est imposé comme le cépage répondant aux exigences du CDV pour la création d'un concours mono-cépage. Ce concours se déroule en mai, selon les normes de l'OIV.



Grâce à un renouvellement constant des produits primés et à une notoriété toujours grandissante, le Challenge International du Vin se positionne parmi les plus grands concours de vins au monde.

Le Challenge International du Vin est organisé par le C.D.V (Concours des Vins). C'est une association indépendante, à but non lucratif. Tous les revenus sont au service d'une organisation rigoureuse et contribuent à la promotion des vins médaillés dans le monde entier.

Organisation du CDV :

- Un Conseil d'Administration, constitué de bénévoles, valide les budgets et les grandes décisions stratégiques de l'association.
- Un Bureau exécute les décisions prises par le C.A. (cf. organigramme en page 25).
- Des Commissions proposent au Bureau et/ou au CA des pistes de réflexion pour améliorer les concours tant dans leur fonctionnement, que sur le déroulé des dégustations et la promotion des lauréats.
- Des Salariés : Une équipe assure à l'année le fonctionnement de l'association. (cf. organigramme en page 26)
- Des Bénévoles : Près de 130 personnes participent activement à la bonne organisation les jours des concours.



Les organisateurs



Les élus



Bernard Donèche
Président



Bernard Latouche
Vice-Président



Xavier Loriaud
Vice-Président



David Pouyfourcat
*Responsable
Commission
Promotion*



Gérard Grenier
*Responsable
Commission
Administrative &
Informatique*



**Jean-Philippe
Pricart**
*Responsable
Commission
Technique*



Jean-Louis Michaud
Trésorier



Laurent Dubois
Trésorier-adjoint



Karl Pommeraud
Secrétaire



Jean-Paul Jaubert
Secrétaire-adjoint



Hervé Romat
Commissaire Général

Les organisateurs



L'équipe



Fabienne Cortadi
*Directrice & Responsable
Qualité*



Lucie Huet
*Chargée Communication
Evènementielle*



Carole Mouton
*Chargée Secrétariat
& Comptabilité*



Sarah Vigneau
*Chargée statistiques
& Assistante qualité*



Sylvie Le Palud
*Chargée Promotion
& Relations Presse*



Stéphanie Debec
Chargée Logistique



Nathalie Vimpère
Chargée Logistique

Les organisateurs





www.globalwinespirits.com



www.vitisphere.com



www.winealley.com



www.formation-bordeaux-libourne.com/ipc



www.verrieriedelamarne.fr

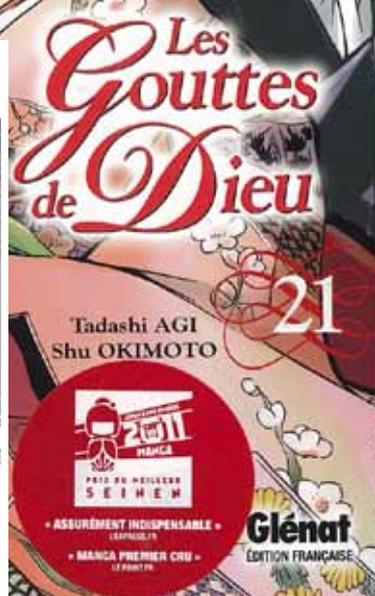


www.oenologuesdebordeaux.com

Nos partenaires



Le Challenge International du Vin est cité dans *Les Gouttes de Dieu* (tome 21), un manga sur le vin écrit par Tadashi Agi et dessiné par Shu Okimoto.



Le saviez-vous ?

Le manga a été reconnu comme le « meilleur livre du monde sur le vin » lors du Gourmand World Cookbook Awards 2009. Fin 2008, plus de 2,2 millions de copies du manga s'étaient écoulées.



Règlement

LES INSCRIPTIONS

ARTICLE 1

Le concours est ouvert, sans discrimination et exclusivement à tous les vins, vins spéciaux, mistelles et eaux-de-vie d'origine viticole du monde, avec dénomination géographique, conformément aux définitions du "Code International des Pratiques (Enologiques de la Vigne et du Vin)". Tous ces produits doivent porter l'indication du pays d'origine et être conformes à la réglementation européenne (pour les pays membres) ou aux dispositions régissant leur importation dans la Communauté Européenne (pour les pays tiers).

ARTICLE 2

2.1 Les échantillons présentés au concours doivent provenir d'un lot homogène intégralement mis en bouteilles (récipients d'un volume nominal inférieur ou égal à deux litres et munis d'un dispositif de fermeture non récupérable) le jour de l'inscription.

2.2 Volume minimum de :

- 30 hl (4000 bouteilles) pour les VINS

- 10 hl (1000 bouteilles) pour les EAUX-DE-VIE.

Nous consulter si votre lot est inférieur à cette quantité.

2.3 Chaque participant ne peut présenter que deux échantillons pour une même dénomination : type, marque, cru, millésime.

ARTICLE 3

Tout participant devra compléter et adresser AVANT LE 20 JANVIER (par courrier ou par internet) une fiche d'inscription (correctement remplie) correspondant au produit présenté et il devra s'acquitter du paiement par chèque / virement bancaire (inscription courriel) ou carte bancaire (inscription en ligne).

La RAISON SOCIALE ou le NOM qu'il indiquera dans la partie "identité du propriétaire" sera celui qui figurera sur le DIPLÔME, sur le PALMARÈS et sur toutes les CORRESPONDANCES. Les fiches incomplètes ne seront pas enregistrées et les vins ne seront pas présentés à la dégustation. Aucun remboursement ne sera accordé.

ARTICLE 4

Les frais d'inscription s'élevent :

Inscription sur Internet :

- 84 € HT pour 1 produit présenté.

- 74 € HT par produit, pour 2 produits présentés

- 64 € HT le produit, à partir de 3 produits présentés.

Paiement en ligne uniquement par carte bancaire.

Inscription papier :

- 89 € HT pour 1 produit présenté.

- 79 € HT par produit, pour 2 produits présentés.

- 69 € HT le produit, à partir de 3 produits présentés.

Paiement par chèque ou virement bancaire.

Ces frais doivent être réglés lors de l'inscription. Les vins dont les frais d'inscription n'auront pas été acquittés ne seront pas admis à concourir. Conformément à la législation européenne, l'organisateur d'une manifestation internationale ayant lieu en France, est obligé d'intégrer au coût de la prestation 19,6 % de taxes (T.V.A française) pour tous les participants français ainsi que ceux de la Communauté Européenne n'ayant pas de numéro de TVA.

Une facture sera adressée en retour à chaque participant. Les droits perçus à l'occasion de l'enregistrement des inscriptions restent acquis à l'organisation, quels que soient les motifs d'annulation d'une inscription du participant ou de l'organisation sauf dans le cas prévu à l'article 7 dernier alinéa.

ENVOI DES ÉCHANTILLONS

ARTICLE 5

Pour chaque inscription, faire parvenir :

- pour les VINS : 6 BOUTEILLES

- pour les EAUX-DE-VIE : 2 BOUTEILLES

AVANT LE 30 JANVIER (sauf pour les participants utilisant le service plateforme).

Bouteille d'une contenance de 0,75 l ou l'équivalent correspondant à un volume minimal de 4,5 l pour les vins et de 1,5 l pour les eaux-de-vie. Ces bouteilles devront être étiquetées conformément aux dispositions communautaires européennes ou internationales et porter les mêmes précisions que celles figurant sur la fiche d'inscription.

Les échantillons doivent être adressés, accompagnés du bulletin d'analyse, de la déclaration de revendication (pays membres de l'Union Européenne) du vin inscrit correspondant et d'un justificatif pour les vins issus de l'agriculture biologique.

=> Les participants gérant le transport de leurs échantillons, doivent les livrer FRANKO DOMICILE (frais de port, douane et taxes à charge de l'expéditeur) à l'aide du bulletin d'expédition, à l'adresse suivante :

Challenge International du Vin - Avenue Léo Lagrange - 33710 Bourg - France

=> Les participants utilisant le service plateforme doivent livrer tous les échantillons entre le 16 et le 25 janvier à l'adresse de la plateforme choisie.

« En cas de dommage durant le transport de vos vins, le plafond de responsabilité du transporteur déterminé par la loi est de 8,33 DTS par kilo de poids brut pour les activités terrestres et 16,5837 DTS par kilo pour les activités aériennes. Le dédommagement se fera sur présentation du bon de livraison mentionnant des réserves et devra être signé et tamponné par la plateforme de réception des marchandises. »

Indiquez le nom de l'expéditeur sur l'envoi, et la mention : « ÉCHANTILLONS SANS VALEUR COMMERCIALE ».

Les échantillons reçus, trop tardivement, ne correspondant pas au dossier d'inscription, ou n'ayant pas fait l'objet d'une inscription préalable (art. 3) ne seront pas présentés à la dégustation et resteront la propriété du Challenge International du Vin.

ORGANISATION DU CONCOURS

ARTICLE 6

Les organisateurs se réservent le droit de faire vérifier par des techniciens, experts agréés par leurs soins, la conformité des échantillons adressés par les candidats dans le cadre du concours, avec les vins revendiquant une récompense, en quelque lieu que ce soit.

ARTICLE 7

Les échantillons admis à concourir sont placés lors de la dégustation dans un emballage spécial, dissimulant la forme de la bouteille et garantissant l'anonymat. Les bouchons d'origine sont changés avant le concours. Les échantillons sont classés, regroupés par type de produit et présentés à la dégustation en fonction de leur millésime, de leur richesse en sucre et de leur intensité aromatique.

Si dans un type de vin, le nombre d'échantillons inscrit est inférieur à trois, ces échantillons ne pourront pas concourir. Les frais d'inscription seront remboursés.

ARTICLE 8

Les dégustateurs seront choisis parmi les techniciens de production et de commercialisation appartenant à l'administration, aux organisations vitivinicoles et à des entreprises privées. Des dégustateurs ayant acquis une expérience suffisante et n'appartenant pas au secteur vitivinicole pourront être admis en fonction de leurs compétences personnelles. Le Challenge International du Vin sanctionnera tout dégustateur qui perturbera le bon déroulement de la manifestation. Le Challenge International du Vin ne sera en aucun cas responsable des conséquences engendrées par ce perturbateur.

DÉROULEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 9

Chaque jury sera constitué d'au moins trois dégustateurs, d'origine différente, dont au moins un professionnel du secteur vin et un consommateur avisé. Aucun dégustateur ne pourra être amené à juger ses propres produits.

ARTICLE 10

Des commissaires contrôleront le déroulement de la dégustation et assisteront les dégustateurs dans leur travail.

ARTICLE 11

Les échantillons seront examinés par dégustation à l'aveugle et classés selon leurs qualités intrinsèques par un système de notation établi à cette fin. Des propositions de récompense seront faites par les dégustateurs.

ARTICLE 12

Des Prix Spéciaux sont attribués chaque année en fonction du choix du CDV : type de produit, pays, appellation, etc. Ces Prix sont attribués aux vins ayant obtenu la meilleure note de leur catégorie à l'issue de la première ou d'une seconde dégustation.

ARTICLE 13

Si un événement extérieur devait empêcher le bon déroulement du concours, les organisateurs ne pourraient en aucun cas, en être tenus pour responsable. Si en raison de force majeure le concours ne pouvait se dérouler à la date prévue initialement, les organisateurs s'engagent à réorganiser la dégustation dans un délai de 8 semaines. À défaut, le dédommagement des candidats inscrits ne pourra pas excéder le remboursement des droits d'inscription.

RÉCOMPENSES

ARTICLE 14

La commission technique attribuera des diplômes (médaille d'or, d'argent ou de bronze) aux échantillons les mieux notés. Le nombre de récompenses ne pourra pas excéder le tiers du nombre d'échantillons présentés.

MENTION DES RÉCOMPENSES

ARTICLE 15

Chaque participant sera avisé par courrier officiel des résultats de la compétition. Ce courrier est le seul document officiel de l'obtention d'une récompense. Il précisera la nature de la distinction, l'identité exacte du produit et le volume déclaré ainsi que le nom et l'adresse du détenteur selon les renseignements fournis sur la fiche d'inscription. Le Challenge International du Vin délivrera aux lauréats un diplôme et une plaque promotionnelle. Afin de matérialiser sur votre bouteille, la récompense obtenue, l'organisation proposera à la vente, au propriétaire du produit déclaré qui a bénéficié de la récompense :

- des MÉDAILLES adhésives,

- des DÉROGATIONS (reproduction du logo).

Les lauréats qui souhaiteraient reproduire le logo du Challenge International du Vin sur leur étiquette, ou tout autre support, devront demander ce droit d'utilisation appelé "Dérogation". La mention de la distinction obtenue ne peut être faite que par ces différents moyens. Toute contrefaçon est rigoureusement interdite. Le nombre de médailles adhésives ou dérogations fournies pour un même produit primé, ne pourra être supérieur au nombre de bouteilles déclarées lors de l'inscription. Des spécimens seront adressés lors de l'annonce des récompenses, avec un bon de commande dont la validité est limitée à 1 an. Les vins n'ayant pas obtenu l'agrément de leur appellation ne pourront pas exploiter la récompense.

DISPOSITIONS LÉGALES ET CONVENTIONNELLES

ARTICLE 16

Le Challenge International du Vin se réserve le droit de faire procéder à un contrôle analytique des échantillons primés par un laboratoire accrédité et d'y donner la suite qui lui semblera s'imposer. Une bouteille de chaque vin médaillé et son bulletin d'analyse seront conservés durant une période d'un an et tenus à la disposition des services de contrôle. Au-delà de cette date, les bouteilles pourraient être utilisées à titre promotionnel ou de formation. Les échantillons non primés sont immédiatement utilisables. Les indications mentionnées sur la fiche d'inscription engagent la responsabilité de leur auteur. Le Challenge International du Vin pourra en contrôler la véracité par tout moyen légal, notamment en ce qui concerne la conformité du produit commercialisé avec l'échantillon témoin obtenu par le Challenge International du Vin. En cas de contestation ou de litige avec le Challenge International du Vin, et quelle que soit la nationalité des parties en conflit, le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux est seul compétent. Seuls les textes en français sont officiels sur toute documentation émise par le concours. Le concours viticole (hors Eau-de-Vie) est agréé officiellement (Arrêté du 10 janvier 1996 - J.O. du 27.01.96), et les récompenses attribuées, peuvent être exploitées sur toutes les publicités aux conditions de l'article 14.



Challenge International du vin
Avenue Léo Lagrange
33710 Bourg
France

Tél. : +33 (0)5.57.68.25.66
Fax. : +33 (0)5.57.68.23.92

Ouverture des Bureaux :

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 – 13 h 30 à 17 h

Email : info@challengeduvin.com
Site : www.challengeduvin.com

Contact presse :

Fabienne Cortadi - Directrice
Sylvie Le Palud - Chargée de communication institutionnelle
et Relations Presse
Tél. : 05.57.68.37.03
Email : s.lepalud@challengeduvin.com

